

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2470

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Ventes et cessions

479 454 829 RCS Nanterre.

MAYANE COMMUNICATION.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 10776.50 EUR.

Adresse : 8, Rue Barthélemy Danjou, 92100 Boulogne-Billancourt.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION AUFEMININ Société par actions simplifiée à associé unique Au capital de : 1 941 758,60 EUR Siège social 8 Rue Barthelemy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt N° RCS 423 780 113 RCS Nanterre, est société absorbante MAYANE COMMUNICATION Société par actions simplifiée Au capital de : 10 776,50 EUR Siège social 8 Rue Barthélemy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt N° RCS 479 454 829 RCS Nanterre, est société absorbée 1) Evaluation de l'actif et du passif de la Société MAYANE COMMUNICATION dont la transmission à la Société AUFEMININ est prévue: - actif : 4.222.705 euros - passif : 1.389.559 euros 2) Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : NEANT Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, Il du Code de commerce dans la mesure ou la société absorbante la société AUFEMININ détient à ce jour la totalité des actions représentant l'intégralité du capital de la société Absorbée MAYANE COMMUNICATION, et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation, il ne pourra être procédé à l'échange des actions de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante. Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions de la Société Absorbante contre les actions de la Société Absorbée, ni à augmentation du capital de la Société Absorbante. En conséquence, il n'y a pas lieu de déterminer un rapport d'échange. 3) Prime de fusion : NEANT. 4) Effet rétroactif de la fusion d'un point de vue comptable et fiscal : 1er janvier 2024. Date du projet : 10/07/2024 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 11/07/2024, lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Nanterre au nom de la société MAYANE COMMUNICATION et au nom de la société AUFEMININ.